



Déclaration d'information sur les facteurs ESG Stratégie de titres à revenu fixe d'impact d'Addenda Capital

Conformément aux Normes mondiales de divulgation ESG
pour les produits d'investissement du CFA Institute

31 mars 2025

La présente Déclaration d'information sur les facteurs ESG vise à expliquer la manière dont les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont pris en compte dans les objectifs, le processus d'investissement et les activités d'intendance relatifs à un produit d'investissement.

Énoncé de conformité

Cette Déclaration d'information sur les facteurs ESG, qui couvre la période du 31 janvier 2018 au 31 mars 2025, respecte les exigences des Normes mondiales de divulgation ESG pour les produits d'investissement (en anglais, « Global ESG Disclosure Standards for Investment Products »). De plus, Addenda Capital inc. se conforme aux exigences de ces Normes relativement à la préparation et à la présentation de la présente Déclaration d'information sur les facteurs ESG. Les Normes mondiales de divulgation ESG pour les produits d'investissement sont élaborées et mises à jour par le CFA Institute. Le CFA Institute n'endosse pas la firme et n'en fait pas la promotion, pas plus qu'il ne garantit l'exactitude ou la qualité du contenu du présent document.

Sommaire

La présente Déclaration concerne la stratégie de titres à revenu fixe d'impact d'Addenda Capital.

Les facteurs ESG jouent un rôle dans plusieurs aspects de cette stratégie, précisément lorsqu'il s'agit de :

- Développer des thèmes et des secteurs d'intérêt pour la stratégie (voir la section Thèmes et secteurs d'intérêt pour les détails);
- Déterminer si un placement potentiel répond aux critères d'investissement d'impact¹ (voir les cibles de répartition du portefeuille pour plus de détails);
- Procéder à l'analyse et à la prise de décision d'investissement (pour plus de détails, voir « Prise en compte systématique des informations ESG financièrement importantes dans les décisions d'investissement » dans la rubrique Décisions de placement);
- Mener les activités de suivi et d'engagement auprès des émetteurs (voir la rubrique Activités d'intendance pour plus de détails);
- Déterminer si un émetteur potentiel contrevient à la Politique sur les armes controversées d'Addenda Capital (voir les critères de sélection liés aux facteurs ESG pour plus de détails).

Thèmes et secteurs d'intérêt

La stratégie de titres à revenu fixe d'impact tient compte des effets que les enjeux liés aux facteurs ESG peuvent avoir sur le rendement des investissements ainsi que des retombées que les investissements peuvent avoir sur la collectivité et la planète. Les retombées font référence à l'investissement dans des titres qui cherchent à générer des impacts environnementaux et sociaux positifs et mesurables. Le processus de sélection des placements est donc fortement influencé par la capacité d'un placement à répondre aux enjeux sociaux et environnementaux pressants dans les domaines suivants, qui peuvent changer au fil du temps :

- Les changements climatiques, particulièrement l'énergie renouvelable, l'énergie à faibles émissions de GES, le transport propre et l'efficacité énergétique;
- Le développement communautaire, particulièrement les coopératives d'épargne et de crédit et les coopératives de services financiers, le financement de développement, le logement abordable et les possibilités économiques pour les communautés autochtones;
- L'éducation, particulièrement les universités et les commissions scolaires;
- La santé et le bien-être, particulièrement les hôpitaux et les logements sans but lucratif pour personnes âgées ; et
- L'eau, particulièrement l'eau douce, en investissant entre autres dans des entités qui contribuent à améliorer l'accès à l'eau potable au sein des collectivités, à accroître l'efficacité hydrique et à améliorer la gestion des eaux usées.

Ces thèmes et secteurs d'intérêt, ainsi que les critères spécifiques de vérification diligente pour évaluer ces investissements, sont élaborés par l'équipe d'Investissement durable. Finalement, ils sont examinés et approuvés par le Comité d'investissement durable d'Addenda, présidé par le président et chef de direction de la société.

En outre, un large éventail de facteurs ESG est pris en compte lors de l'analyse des investissements et de l'évaluation du profil de risque des émetteurs, car l'exposition aux risques et occasions ESG varie en fonction de l'émission, de l'émetteur et de l'industrie. (Pour plus de détails, voir la section Prise en compte systématique des informations ESG financièrement importantes dans les décisions d'investissement.)

¹ Addenda définit l'investissement d'impact comme étant un placement visant à la fois à générer intentionnellement un rendement financier concurrentiel et des retombées positives sur le plan social et/ou environnemental pouvant être mesurées et communiquées.

Répartition cible du portefeuille

La stratégie de titres à revenu fixe d'impact vise à ce que l'ensemble des actifs soient des investissements d'impact. Les titres à revenu fixe comprennent les titres de créance, les placements privés, les prêts, les hypothèques commerciales et les actions privilégiées axés principalement sur le Canada (limite de 30 % pour les titres étrangers). Dorénavant, ces titres seront appelés «investissements d'impact» ou «titres». La stratégie peut cependant effectuer des placements qui ne sont pas des investissements d'impact pour gérer la liquidité, les échéances, les paiements de coupons et le risque. Habituellement, ces placements sont des obligations et des débentures émises ou garanties par le gouvernement du Canada, ses organismes et sociétés, ou par toute province du Canada, ses organismes et sociétés. La stratégie de titres à revenu fixe d'impact limite ces placements à un maximum de 20 % de la valeur marchande du portefeuille.

Pour être considérés comme des investissements d'impact dans le cadre de la stratégie de titres à revenu fixe d'impact, les placements doivent répondre aux critères d'Addenda Capital. Les critères sont les suivants :

A) Pour les obligations vertes, sociales ou axées sur la durabilité :

- L'émetteur doit divulguer la structure de gouvernance interne qui balise l'évaluation et la sélection des projets, et qui permet d'assurer le suivi de l'utilisation du produit de l'émission.
- L'émetteur doit établir des critères d'admissibilité clairs et fondés sur la science (définis par des cadres et normes acceptés à l'échelle mondiale dans la mesure du possible) pour les projets devant être financés par le produit de l'émission. Une part importante du produit de l'émission doit être consacrée par l'émetteur à répondre aux enjeux sociaux et environnementaux pressants dans les domaines des changements climatiques, du développement communautaire, de l'éducation, de la santé et du bien-être, et de l'eau.
- L'émetteur doit disposer d'un processus de gouvernance adéquat pour faire le suivi de l'utilisation du produit de l'émission et en faire rapport.
- L'émetteur est évalué en fonction de l'obtention d'une opinion externe crédible sur son cadre de financement vert/d'impact/durable.

B) Pour les obligations n'étant ni vertes, ni sociales, ni axées sur la durabilité :

- L'émetteur ou l'emprunteur doit consacrer une partie importante du produit de l'émission ou de ses principales activités pour s'attaquer à des enjeux sociaux et environnementaux pressants dans les domaines des changements climatiques, du développement communautaire, de l'éducation, de la santé et du bien-être, et de l'eau.
- L'émetteur doit aussi produire des rapports sur les retombées environnementales ou sociales mesurables liées à l'émission ou à ses activités principales.

Pour les critères A et B ci-dessus, l'équipe d'Investissement durable évalue l'investissement afin de déterminer s'il s'arrime aux principes d'absence de préjudice important (en anglais, «*Do No Significant Harm*» ou DNSH). En cas de divergence, le titre ne sera pas considéré d'impact. L'application de ces principes a pour but d'éviter les atteintes involontaires à l'environnement ou à la société en recherchant un impact positif. Addenda appliquera les principes DNSH de haut niveau énoncés dans la feuille de route de la taxonomie de transition du gouvernement du Canada et, le cas échéant, s'inspirera des principes DNSH de l'UE lorsque ceux du Canada manquent d'orientation. En vertu de la feuille de route de la taxonomie du Canada, les critères d'évaluation de l'existence d'un préjudice important sont les suivants : 1) Aucun préjudice important à l'environnement ; 2) Aucun préjudice important à la résilience climatique ; 3) Aucun préjudice important aux droits des Autochtones ; et 4) Aucun préjudice important aux travailleurs ou à une transition équitable. De même, un titre ne peut être inclus dans la stratégie s'il contrebalance négativement les résultats positifs dans l'un ou l'autre des secteurs d'intérêt du cadre.

La répartition en pourcentage des investissements d'impact est communiquée aux clients sur une base trimestrielle via un certificat de conformité. De plus, l'impact environnemental ou social de chaque investissement sera mesuré et communiqué au moins une fois par an. Idéalement, cela comprendra toutes les retombées associées à chaque investissement dans la stratégie. Addenda Capital fournit également un rapport annuel sur l'investissement d'impact qui présente le rendement, les caractéristiques du portefeuille et les résultats par thème et secteurs d'intérêt.

Prise en compte systématique des informations ESG financièrement importantes dans les décisions d'investissement

Dans le cadre du processus d'investissement de la stratégie de titres à revenu fixe d'impact, des recherches sont effectuées pour identifier les facteurs ESG importants sur le plan financier. Ces facteurs sont analysés et les données obtenues éclairent les décisions d'investissement.

L'importance des informations ESG est évaluée au moyen d'une combinaison d'outils, de normes de l'industrie et de jugement professionnel. Les normes du *Sustainability Accounting Standards Board* (SASB), qui servent à identifier les sous-ensembles d'enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance les plus pertinents en ce qui a trait à la performance financière et à la valorisation d'entreprises dans 77 secteurs (voir <https://www.sasb.org/standards/> pour plus de renseignements), constituent une source façonnant le processus. D'autres sources de données sur les facteurs ESG, comme CDP, MSCI, ISS ou encore les sites web de sociétés et d'émetteurs, peuvent être utilisées pour repérer les risques et les occasions liés aux facteurs ESG.

Une fois les facteurs ESG importants identifiés, une recherche est effectuée pour évaluer l'exposition d'un émetteur à ces facteurs et la manière dont il gère adéquatement les risques et les occasions liés aux facteurs ESG. L'analyse des facteurs ESG est combinée à d'autres types d'analyse pour déterminer qu'un émetteur sera en mesure de s'acquitter de ses obligations financières et pour obtenir de l'information sur le profil de crédit et de risque global de l'émetteur. Au bout du compte, l'analyse des facteurs ESG peut influer sur les décisions d'achat, de conservation et de vente, sur les décisions d'accroître et de réduire la surveillance, et sur les décisions liées à l'orientation de l'engagement.

Le processus décrit ci-dessus ne s'applique pas aux instruments du marché monétaire et à certaines émissions gouvernementales. Pour certaines catégories d'actifs et certains titres, l'insuffisance de données empêche l'analyse des risques et des occasions importants liés aux facteurs ESG.

Activités d'intendance

Les principales activités d'intendance relatives aux titres à revenu fixe d'Addenda Capital comprennent :

- La mobilisation auprès des émetteurs, individuellement et avec d'autres investisseurs lorsque possible, afin de protéger et d'améliorer la valeur à long terme des investissements pour nos clients. Cela inclut, sans s'y limiter, des rencontres avec la direction ou les représentants, des demandes d'information et des recommandations d'actions à entreprendre ;
- La mobilisation auprès d'organismes reconnus qui favorisent l'amélioration des pratiques et normes en matière de durabilité, de divulgation et de communication de l'information sur le marché des obligations vertes et durables. Il s'agit principalement de contributions à l'élaboration de principes ou de normes de durabilité des marchés, en plus d'offres de conseils et d'évaluations de ces normes et principes.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces activités, ainsi que sur d'autres activités d'intendance, veuillez consulter la politique en matière d'intendance et la section du site d'Addenda Capital dédiée à la promotion de la durabilité des marchés financiers.

La surveillance des émetteurs et les activités d'engagement que nous avons avec eux peuvent varier d'un émetteur à l'autre et évoluer dans le temps. Si un enjeu ESG a le potentiel d'avoir une incidence négative sur le rendement à long terme et le succès durable d'un émetteur, cet enjeu pourrait faire partie du programme de surveillance concernant cet émetteur et constituer un sujet d'engagement avec lui. Addenda Capital estime que les risques physiques et liés à la transition (de même que les occasions) relatifs aux changements climatiques peuvent avoir une incidence sur le rendement à long terme de nombreuses sociétés. Addenda cherche à atténuer certains de ces risques en effectuant des recherches à leur sujet et en participant à des initiatives de collaboration en matière de lutte contre les changements climatiques.

Pour atteindre les objectifs de la stratégie de titres à revenu fixe d'impact, une offre adéquate d'investissements d'impact est nécessaire. Addenda Capital collabore avec les organisations qui définissent les normes de l'industrie et leur offre des conseils pour élaborer, maintenir et améliorer les normes de pratique pour l'émission d'obligations vertes, sociales et durables. Addenda Capital s'engage auprès des émetteurs pour encourager l'adoption de ces pratiques dans le but d'inciter un plus grand nombre d'émetteurs à respecter les critères d'impact et, ultimement, à produire des bénéfices sociaux et environnementaux positifs dans le monde.

Le rapport annuel sur l'investissement d'impact en revenu fixe met en lumière les effets positifs dans nos thèmes centraux ainsi que l'alignement avec les Objectifs de développement durable (ODD). Bien que le rapport ne mette pas l'accent sur l'intendance, nous présentons à nos clients nos activités d'intendance à l'échelle de la société dans toutes les catégories d'actifs par les moyens suivants :

- Site web d'Addenda décrivant notre travail d'engagement visant à promouvoir la durabilité des marchés financiers
- Rapports trimestriels pour les clients sur les faits saillants des activités d'intendance
- Rapports sur l'investissement durable et de nature climatique à l'intention des clients, qui comprennent des renseignements concernant les activités d'intendance
- Études de cas au sein du rapport annuel sur le revenu fixe d'impact

Critères de sélection liés aux facteurs ESG

La stratégie de titres à revenu fixe d'impact est assujettie à la Politique sur les armes controversées d'Addenda Capital. Cette Politique stipule qu'Addenda Capital n'investira pas sciemment dans les titres émis par une entité liée à la fabrication d'une arme controversée. La Politique définit les armes controversées comme étant les armes interdites par le droit humanitaire international², dont les armes biologiques, les armes chimiques, les armes à éclats non détectables, les armes incendiaires, les armes à laser aveuglantes, les mines terrestres et les dispositifs connexes, et les armes à sous-munitions. Avec le soutien d'expertise externe indépendante, Addenda Capital tient et met à jour annuellement une liste de sociétés susceptibles d'être liées à la fabrication d'une ou de plusieurs armes controversées. Le filtre relatif aux armes controversées est utilisé au début du processus d'investissement. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la Politique sur les armes controversées qui se trouve sur le site d'Addenda Capital.

Sources et types de renseignements sur les facteurs ESG

La stratégie de titres à revenu fixe d'impact utilise les données sur les facteurs ESG pour :

- Déterminer si un placement potentiel répond aux critères d'investissement d'impact (voir les cibles de répartition du portefeuille pour plus de détails);
- Analyser les placements et prendre des décisions d'investissement à leur égard (pour plus de détails, voir «Prise en compte systématique des informations ESG financièrement importantes dans les décisions d'investissement» dans la rubrique Décisions de placement);
- Effectuer la surveillance et orienter les activités d'engagement (voir la rubrique Activités d'intendance pour plus de détails);
- Déterminer si un émetteur potentiel contrevient à la Politique sur les armes controversées d'Addenda Capital (voir les critères de sélection liés aux facteurs ESG pour plus de détails).

Les renseignements sur les facteurs ESG utilisés pour évaluer un investissement d'impact proviennent principalement du cadre d'obligations vertes ou durables de l'émetteur, qui décrit habituellement la façon dont l'émetteur entend utiliser le produit d'une obligation pour atteindre des objectifs environnementaux ou sociaux précis, ainsi que la fréquence et la forme des rapports d'étape destinés aux investisseurs.

D'autres renseignements ESG peuvent servir au filtrage, à l'analyse, à la prise de décision d'investissement, à la surveillance et à l'engagement. On peut citer :

- La recherche et l'analyse des facteurs ESG effectuées par MSCI
- Les données ESG regroupées par Bloomberg
- La recherche sur la gouvernance d'entreprise effectuée par Institutional Shareholder Services
- Les recherches produites par des firmes de courtage
- L'information du Global Reporting Initiative (GRI)
- Les recherches et les évaluations de l'importance des facteurs ESG effectuées par le Sustainable Accounting Standards Board (SASB)
- Les données sur le climat du Carbon Disclosure Project (CDP)
- Les renseignements sur la société ou l'émetteur (p. ex., sites web, rencontres de mobilisation)
- Les recherches indépendantes réalisées par des chercheurs universitaires, des instituts de recherche et des organismes sans but lucratif

Addenda Capital reconnaît qu'il existe des risques et des limites intrinsèques à l'utilisation de l'information sur les facteurs ESG dans le cadre du processus d'investissement et des activités d'intendance. Ces risques et limites comprennent notamment :

- La disponibilité inégale : certains renseignements sur les facteurs ESG peuvent être disponibles pour certains investissements, mais pas pour d'autres
- La faible qualité : l'information sur les facteurs ESG peut être inexacte ou obsolète
- La faible comparabilité : l'information sur les facteurs ESG provenant de différentes sources peut ne pas être comparable en raison des différences méthodologiques en matière de mesure et des périodes observées

² Consultez la Politique sur les armes controversées pour obtenir la liste complète des conventions et des protocoles.

Ces risques et limites ne peuvent être totalement évités, mais Addenda Capital tente de les atténuer à l'aide des éléments suivants :

- Une vérification diligente : nous évaluons la solidité des cadres de gouvernance et des engagements à suivre au chapitre des retombées environnementales et sociales positives. Nous communiquons régulièrement avec les émetteurs avant que leurs émissions soient mises sur le marché.
- La vérification effectuée par un tiers : lorsqu'ils sont disponibles, nous analysons les documents de vérification effectuée par les tiers et analysons la profondeur et la qualité de la recherche et de l'analyse effectuées. Les vérificateurs tiers peuvent avoir des dépendances financières envers l'émetteur.
- Les normes de l'industrie : nous nous appuyons sur les normes mondiales de pratiques exemplaires, comme les Principes applicables aux obligations vertes de l'International Capital Market Association (ICMA), les normes sectorielles de la Climate Bond Initiative, lorsqu'elles sont disponibles, pour déterminer si les principales activités liées aux obligations s'alignent sur l'Accord de Paris. Nous suivons également l'évolution des meilleures pratiques en matière d'investissement d'impact, y compris celles du Impact Management Project et des lignes directrices relatives. Nous nous efforçons de suivre les meilleures pratiques mondiales qui ont été élaborées par des experts techniques, scientifiques et sectoriels pour ce qui est de nos thèmes centraux et de nos secteurs d'intérêt, et nous reconnaissons qu'elles évoluent au fil du temps.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :



Janick Boudreau, CFA

Vice-présidente directrice, Développement des affaires
et partenariat avec la clientèle
j.boudreau@addendacapital.com
T. : 514 908-1989



Jean-Marc Prud'Homme

Chef de la conformité et chef du risque
jm.prudhomme@addendacapital.com
T. : 514 908-7975